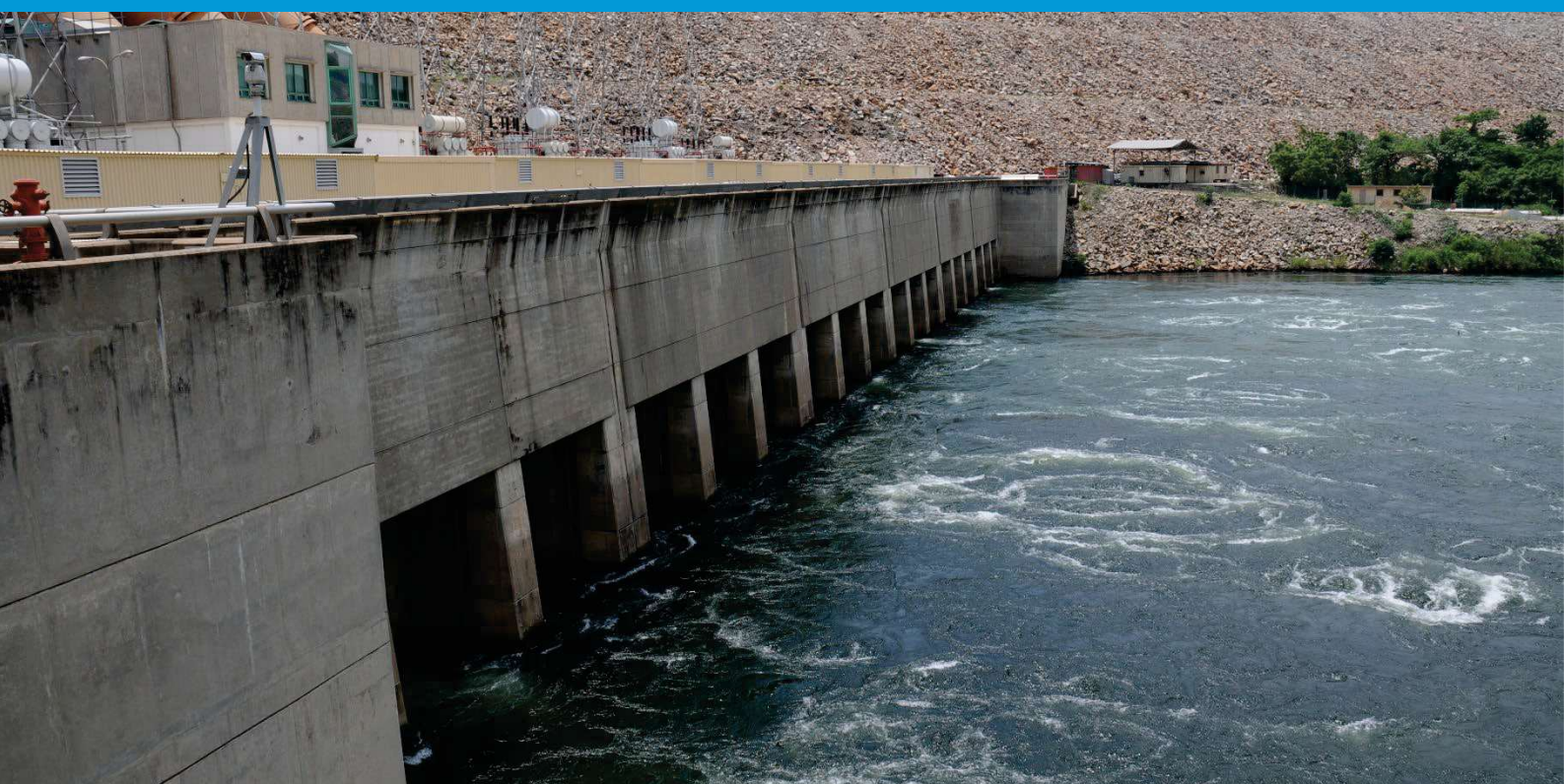


Bonnes pratiques de GIRE pour la sécurité en eau et un développement résilient dans l'Espace UEMOA

Mars 2025



Remerciements

Le présent manuel est le fruit d'un long processus de promotion des « Bonnes pratiques de GIRE¹ pour la sécurité en eau et un développement résilient dans l'Espace UEMOA² » initié par la Commission de l'UEMOA et mis en œuvre en collaboration avec le GWP-AO³, l'Ambassade du Royaume des Pays Bas au Burkina Faso, le Pôle Eau Dakar, le Centre PNUE-DHI, le Secrétariat de la Convention sur l'Eau⁴ et des partenaires.

Le processus a reposé sur l'inventaire, la documentation ainsi que le partage de bonnes pratiques innovantes et réussies de mise en œuvre de la GIRE dans l'Espace UEMOA. Il a été lancé en octobre 2023 avec un appel à soumission de résumés de bonnes pratiques de GIRE, avec la réception de 77 résumés. Un forum régional a ensuite été organisé sur le thème : « Capitalisation et mise à l'échelle des bonnes pratiques de GIRE pour la sécurité en eau et la résilience des populations dans l'Espace UEMOA », du 28 au 30 novembre 2023, à Ouagadougou au Burkina Faso. Quarante (40) propositions, sélectionnées à l'issue de l'évaluation des soumissions, ont été présentées par leurs porteurs respectifs lors du Forum régional. Les six (06) premières institutions, retenues au terme de l'évaluation des présentations, ont bénéficié d'une prise en charge complète pour prendre part et partager leur bonne pratique au 10ème Forum Mondial de l'Eau (FME) en mai 2024 à Bali en Indonésie. Les résultats du processus ont été également présentés lors d'une session parallèle organisée au cours de la 10ème Réunion des Parties à la Convention sur l'Eau tenue du 23 au 25 octobre 2024 à Ljubljana en Slovénie. Le présent manuel capitalise les bonnes pratiques de GIRE.

La coordination du processus a été assurée par la Commission de l'UEMOA, ensemble avec le GWP-AO, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action de GIRE 2019-2030 de l'Espace territorial de la Communauté Economique Régionale.

Cet immense défi a pu être relevé grâce à la valorisation de l'expérience, capitalisée par le GWP-AO depuis une vingtaine d'années en matière de coordination de processus similaires d'une part, et à l'engagement fort bien apprécié des acteurs et partenaires qu'il convient de remercier d'autre part.

La Commission de l'UEMOA et le GWP-AO remercient notamment :

- l'Ambassade du Royaume des Pays Bas au Burkina Faso pour sa contribution technique et financière à : (i) la prise en charge des frais de participation des représentants de trois (03) institutions du Burkina Faso au 10ème FME, pour partager les meilleures bonnes pratiques de GIRE documentées lors d'une session parallèle ainsi que (ii) la finalisation du manuel ;
- le Pôle Eau Dakar (PED), pour son soutien financier qui a permis de recruter une équipe de consultants régionaux pour appuyer techniquement la restructuration et la finalisation de la documentation des bonnes pratiques de GIRE en tandem avec leur auteur(e) respectif(ve) ;
- le Centre PNUE-DHI, notamment M. Paul Glennie et Mme Lisbet Rhiannon Hansen, pour la contribution technique à la rédaction du chapitre sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la GIRE dans les pays membres de l'UEMOA en 2023 et le soutien financier pour l'édition et l'impression du manuel ;
- le Secrétariat de la Convention sur l'Eau pour son appui technique et la facilitation de la tenue d'une session parallèle, lors de la 10ème Réunion des Parties à la Convention sur l'Eau d'octobre 2024 à Ljubljana en Slovénie, pour présenter les résultats issus du processus ;

¹ Gestion Intégrée des Ressources en Eau

² Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

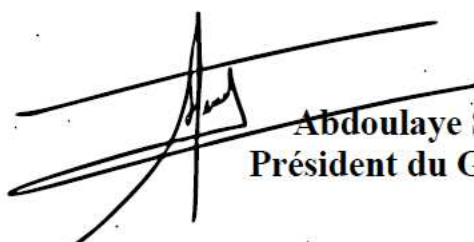
³ Partenariat Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest

⁴ Convention pour la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

- les différentes institutions et les auteurs tant pour la soumission que pour la revue des propositions de bonnes pratiques de GIRE ;
- l'équipe de Consultants régionaux (Dr. Fad SEYDOU, Prof. Irenikatche AKPONIKPE et le Chef de Mission Prof. Amadou Hama MAÏGA) ;
- Madame Julienne ROUX pour l'appui et les orientations techniques pour la finalisation du manuel ;
- le Comité Scientifique et Technique (CST), pour son appui au processus depuis son lancement jusqu'au suivi de l'élaboration et de la finalisation du manuel, composé de Dr Boubacar BARRY (Président), M. Moustapha CONGO (Vice-Président), M. Sidi COULIBALY (Rapporteur), Pr Fabien HOUNTONDI (Membre), Mme B. Sandrine SANKARA (Membre), M. Hilaire Wendpagnangdé ILBOUDO (Membre), M. Mactar SALL (Membre), M. Abdoukarim ASSAO (Membre), M. Maxime TEBLEKOU (Membre), Mme Benedicte NIKIEMA de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas-Burkina Faso (Partenaire), M. Niokhor NDOUR, DGPRES-Sénégal et Coordonnateur de Pôle Eau Dakar (Partenaire), Dr. Komlan SANGBANA du Secrétariat de la Convention sur l'Eau (Partenaire), Mme Yelysaveta Demydenko, M. Colin HERRON et M. Laurent-Charles TREMBLAY-LEVESQUE du Secrétariat Mondial du GWPO (Personnes-ressources) ;
- M. Christophe DEGUENON, Directeur de l'Environnement et des Ressources en Eau et M. Abdoukarim ASSAO, Expert, Chargé des Ressources en Eau du Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement (DAREN) de la Commission de l'UEMOA pour leur accompagnement et leurs orientations pour une conduite harmonieuse du processus ;
- M. K. Armand HOUANYE, Mme Aguiratou YARO/OUEDRAOGO, Mme Reine Esther OUEDRAOGO/SOME, M. Noufou ZOUNGRANA et Mlle Désire Sandrine AMOUGOU du Secrétariat Exécutif du GWP-AO pour leur contribution inestimable à cette initiative, leur disponibilité.

Une reconnaissance spéciale à chacune et à chacun.

Que toutes et tous retrouvent dans ces mots, l'expression de notre profonde reconnaissance.



Abdoulaye SENE
Président du GWP-AO

Avertissements

La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa présentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de la Commission de l'UEMOA ni du GWP en Afrique de l'Ouest, sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de ses frontières.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de la Commission de l'UEMOA, du GWP-AO et des autres partenaires.

Il est permis de reproduire des textes extraits de cette publication à des fins éducationnelles ou non-commerciales sans l'accord préalable de la Commission de l'UEMOA ou de GWP-AO, moyennant mention de la source ainsi que la citation complète du titre de la publication et aussi à condition que les extraits de textes ne soient pas utilisés dans un contexte pouvant prêter à confusion.

Cette publication ne peut être vendue ni utilisée à quelque fin commerciale que ce soit sans autorisation préalable écrite de la Commission de l'UEMOA.

Publié par : UEMOA et GWP-AO, Ouagadougou, Burkina Faso

Droits d'auteurs : ©2025, UEMOA et GWP-AO

Citation UEMOA, GWP-AO, PED et PNUE-DHI (2024). Bonnes pratiques de GIRE pour la sécurité en eau et un développement résilient dans l'Espace UEMOA, Ouagadougou, Burkina Faso. 401PP

ISBN : 978-2-918639-20-6

Nombre de pages : 401PP

La correspondance relative au contenu rédactionnel et les demandes de publication, reproduction ou traduction partielle ou totale de la présente publication doivent être adressées à Monsieur le Président de la Commission de l'UEMOA, 380, Avenue du Professeur Joseph KI-ZERBO - 01 BP 543 Ouagadougou 01 - Burkina Faso, Courriel : commission@uemoa.int.

Préface

Le processus d'élaboration du manuel « Bonnes pratiques de GIRE pour la sécurité en eau et un développement résilient dans l'Espace de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) » participe de la mise en œuvre du Plan d'Action de GIRE 2019-2030 de l'UEMOA. Il s'inscrit plus généralement dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique des Ressources en Eau de l'Afrique de l'Ouest (PREAO) portée conjointement par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'UEMOA et le Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS).

L'Afrique de l'Ouest est une région diversifiée s'étendant sur 6 140 178 km² représentant 20% de la superficie du continent africain ; pour une population de plus de 460 millions d'habitants en 2024. Son réseau hydrographique est composé de nombreux cours d'eau. La région compte 28 bassins transfrontaliers qui fournissent 80% des eaux de surface. Dans son ensemble, l'Afrique de l'Ouest dispose d'un potentiel hydrique important estimé à plus de 3000 m³ d'eau/ personne/ an ; mais sa répartition dans l'espace et dans le temps est irrégulière et inégale. La pluviométrie annuelle est abondante dans les zones du Sud ; tandis que les régions sahéniennes sont desservies en eau par un important réseau hydrographique constitué des fleuves tels que ceux du Niger, de la Gambie, du Sénégal, de la Volta et de leurs affluents. La région dispose également de vastes réserves d'eaux souterraines, notamment dans le Sahel et dans le Sahara comme les aquifères du Taoudéni et d'Illemeden ou encore l'aquifère Sénégal-Mauritanien.

Cependant un tiers des pays de la région sont au seuil du stress hydrique de 1 700 m³ d'eau/ personne/ an, voire de pénurie de 1 000 m³ d'eau /personne/an selon l'indice de Falkenmark⁶ ; et 10 des 15 pays ont un degré de dépendance hydrique se situant entre 25 et 95%. La moitié des pays sont classés au bas de l'échelle de l'indice de « pauvreté économique en eau » (indice qui intègre la disponibilité en ressources en eau, le niveau de mobilisation des ressources, le taux d'accès des populations aux services de l'eau et la gestion technique, environnementale et économique de l'eau), correspondant à la classe « 7,7-12,6 » de l'indice, à comparer à la classe « 23,7-28,5 » pour les pays les moins pauvres en eau. Malgré son potentiel hydrique, l'Afrique de l'Ouest fait face à des problématiques de disponibilité et d'accès aux ressources en eau et sa vulnérabilité risque de s'aggraver.

Les pays de l'Espace UEMOA sont les plus exposés au stress hydrique ; la majorité d'entre eux, situés dans des zones arides et semi-arides sahélo-sahariennes, étant dépendants des eaux transfrontalières. Les crises liées à l'eau douce se manifestent aussi bien aux niveaux local et national dans les pays qu'à l'échelle des bassins fluviaux et des aquifères partagés. Ces crises pourraient s'amplifier avec l'accroissement de la population et des demandes en eau, la crise sécuritaire, la multiplication des sources de pollution et l'exacerbation de la variabilité et du changement climatiques ; et, par voie de conséquence, constituer des facteurs déstabilisateurs pour les pays et la Communauté. Les groupes vulnérables sont les plus exposés et négativement impactés.

Afin d'assurer la gestion durable des ressources en eau et des écosystèmes associés de la région, les Ministres en charge de l'eau des quinze (15) Etats membres de la CEDEAO et de la Mauritanie y compris les Etats membres de l'UEMOA réunis à Ouagadougou, Burkina Faso du 3 au 5 mars 1998 à la Conférence Ouest-Africaine sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (COA-GIRE) ont adopté l'approche de GIRE à travers la « Déclaration de Ouagadougou », qui exhorte les gouvernements à sa mise en œuvre dans les pays, à l'échelle régionale et aux niveaux des bassins transfrontières.

De 1998 à 2023, la mise en œuvre de la GIRE a connu des avancées significatives dans l'Espace UEMOA. Ces avancées ont été rendues possibles grâce entre autres à la volonté politique manifeste dans les

⁶ Cet indice peut être utilisé pour déterminer et caractériser les risques socio-économiques liés à la sécheresse. C'est un indicateur du stress hydrique qui exprime le niveau de rareté de l'eau dans une région donnée comme la quantité d'eau douce renouvelable disponible pour chaque personne chaque année.

pays membres de l'UEMOA ainsi qu'au soutien des partenaires techniques et financiers nationaux, régionaux et internationaux engagés dans la promotion de la GIRE y compris le GWP-AO, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), les Partenariats Nationaux de l'Eau (PNE) et la Commission de l'UEMOA.

L'initiative de promotion des bonnes pratiques de GIRE pour la sécurité en eau et un développement résilient dans l'Espace UEMOA procède de la volonté de la Commission de l'UEMOA et de ses partenaires de capitaliser, de valoriser et de disséminer les initiatives réussies développées à divers niveaux dans la région ; afin d'en faire une source d'inspiration des décideurs politiques et différents acteurs pour impulser davantage de progrès en vue de l'atteinte effective de l'ODD 6 et des autres ODD liés à l'eau d'ici l'échéance de 2030.

Les bonnes pratiques de GIRE sont présentées selon l'échelle (nationale et transfrontalière) de mise en œuvre tout en mettant en avant pour chacune d'elles entre autres la problématique traitée, les objectifs visés, la démarche de mise en œuvre, les activités menées, les résultats obtenus de la mise en œuvre selon chacune des quatre (04) dimensions de la GIRE, les impacts produits et les enseignements tirés.

Cet exercice de capitalisation constitue pour la Commission de l'UEMOA et ses partenaires, un élément important et concret d'appréciation et d'exposition tant des avancées que des impacts à inscrire parmi les mesures de l'évolution de la mise en œuvre de la GIRE dans l'espace communautaire.

Le lecteur de ce manuel pourra mesurer la richesse des expériences et les importants progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de la GIRE aux échelles locales, nationales et des bassins transfrontaliers dans l'Espace de l'UEMOA.

De nombreuses expériences de bonnes pratiques de GIRE entreprises sont encore à des phases de test et de consolidation. Elles ont besoin de soutien politique et des appuis technique et financier pour achever leur processus. Plusieurs autres sont achevées avec des impacts positifs notables sur la vie socio-économique des communautés ainsi que sur les ressources en eau et les écosystèmes qui en dépendent ; et leurs conditions de duplication et de durabilité sont établies.

Ce manuel est une contribution à la sécurité en eau et à un développement résilient au niveau universel.



Mahamadou GADO

Commissaire Chargé du Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement,
Commission de l'UEMOA

2.9. Sites écoles de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (SE-GIRE) dans le bassin du Mouhoun, Burkina Faso

Raogo Toussaint KIMA
Agence de l'Eau du Mouhoun
E-mail : toussaint.kima@gmail.com

Résumé

Après dix ans d'expériences depuis sa mise en place, l'Agence de l'Eau du Mouhoun (AEM) a constaté la persistance des problématiques de gestion irrationnelle et de dégradation des ressources en eau liée à entre autres à la faiblesse des résultats concrets obtenus. C'est dans ce sens qu'est née l'initiative des sites écoles de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). Cette dernière consiste à construire des modèles d'expériences innovantes ; afin de les vulgariser pour leur adoption dans les espaces territoriaux d'action des Comités Locaux de l'Eau (CLE). Ainsi, des résultats concrets ont été enregistrés comme : (i) l'amélioration de la réussite des reboisements à travers la micro-irrigation et des dispositifs de protection et d'entretien, la réduction des conflits d'usage à travers des couloirs d'accès à l'eau, (ii) la mise en place de sites agroforestiers pour la soustraction durable des berges des plans et cours d'eau de l'exploitation agricole et (iii) l'amélioration des pratiques de traitement de l'or par les orpailleurs pour la réduction des effets négatifs sur les ressources en eau. Les leçons apprises portent notamment sur l'importance de la planification participative pour la réussite des actions, de la conception participative des réponses en s'appuyant sur les pratiques des usagers pour mettre en place des améliorations techniques, du développement des technologies intégrées pour la réussite des reboisements et de l'esprit innovateur des acteurs de mise en œuvre.

2.9.1. Contexte

2.9.1.1. Problématique

L'idée des Sites écoles de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (SE-GIRE) est née du constat de la persistance des problématiques de gestion inappropriée et de dégradation continue des ressources en eau liée entre autres à la faiblesse des résultats concrets obtenus par les Comités Locaux de l'Eau (CLE) dans leurs espaces territoriaux d'action respectifs. Le diagnostic établi fait ressortir des problèmes de gouvernance, d'approches de planification et de conduite des actions et de maîtrise technique. Cet état de fait contribue à la persistance des conflits d'accès à l'eau, de la prolifération des plans d'eau par des plantes aquatiques invasives, de l'occupation anarchique des berges des cours et plans d'eau ainsi que des pratiques dégradantes et polluantes résultant de l'orpaillage.

2.9.1.2. Objectifs

L'objectif global de l'initiative est de coconstruire des solutions innovantes à petite échelle permettant d'orienter et d'améliorer les actions des CLE dans l'espace territorial de compétence de l'AEM. Les objectifs spécifiques visés sont les suivants :

- lutter contre la destruction des ripisylves et le comblement des plans d'eau par l'occupation agricole des berges ;
- promouvoir des solutions alternatives respectueuses de l'environnement aux mauvaises pratiques d'orpaillage dégradantes et polluantes des ressources en eau ;
- contrôler l'eutrophisation et la prolifération des plantes aquatiques envahissantes ;
- améliorer la qualité des sols et renforcer le couvert végétal ;

- réduire les conflits d'usage de l'eau.
- Groupes cibles et bénéficiaires

Les groupes cibles de l'initiative sont principalement les CLE, les associations et ONG intervenant dans la gestion et la protection des ressources en eau.

Les bénéficiaires de l'initiative sont les occupants agricoles des berges des cours et retenues d'eau, les éleveurs, les orpailleurs, les femmes et les jeunes. Pour le cas des femmes, elles ont bénéficié principalement de la valorisation des plantes aquatiques envahissantes en charbon écologique.

2.9.1.3. Approche méthodologique

La mise en place des SE-GIRE a suivi une approche participative. Sur la base d'un diagnostic institutionnel des CLE cibles et à l'aide d'outils de planification participative, il a été procédé à l'identification des problématiques ou enjeux majeurs de protection et de gestion, l'évaluation des solutions ou des pratiques locales de protection et de gestion durable des ressources en eau ainsi que la proposition de solutions techniques. Les CLE ont été responsabilisés pour la mise en œuvre des solutions techniques convenues pour répondre aux problématiques spécifiques identifiées. Enfin, les CLE ont bénéficié d'une assistance technique et financière rapprochée, qui a facilité l'exécution des actions, leur suivi-évaluation et capitalisation.

Tableau 2.9.1.4.1. : Rôles et responsabilités des acteurs dans la mise en œuvre des SE-GIRE

N°	Acteurs	Rôles et responsabilités
1	Direction Générale de l'AEM	• Conception technique des mesures innovantes ; • Appui financier à la réalisation des mesures innovantes ; • Facilitation technique de la mise en œuvre des mesures innovantes ; • Suivi-évaluation et capitalisation.
2	CLE	• Participation à la conception et la validation des mesures innovantes ; • Information et sensibilisation des bénéficiaires des mesures innovantes ; • Mise en œuvre des mesures innovantes ; • Evaluation de la performance des mesures innovantes ; • Proposition d'améliorations aux mesures innovantes.
3	Services Techniques Etatiques	• Information et sensibilisation des acteurs sur les bonnes pratiques en matière de gestion des ressources en eau et de l'environnement ; • Assistance technique aux CLE dans la mise en œuvre des actions.
4	Leaders locaux et communautés à la base	• Information et sensibilisation des acteurs pour leur adhésion à la mise en œuvre des SE-GIRE ; • Participation à l'exécution des actions.

2.9.2. Activités réalisées

Plusieurs SE-GIRE, traitant de problématiques différentes et portées par des CLE différents, ont été promus dans le cadre de l'initiative sur la période 2020-2022.

2.9.2.1. Site école de gestion et de protection du barrage de Samendeni avec le CLE Plandi 2

Les principales activités réalisées ont été :

- la délimitation biologique de la bande de servitude des berges sur 5 Km ;
- la mise en place de 25 sites agroforestiers sur 25 ha ;
- la réalisation de diguettes filtrantes sur 5 Km.

L'ensemble de ces activités a permis non seulement de soustraire la bande de servitude des pratiques dégradantes des ressources en eau ; mais aussi de stabiliser les berges du plan d'eau tout en permettant de créer des emplois verts au profit des populations et des jeunes.



Photo 2.9.2.1.1. : Diguettes filtrantes



Photo 2.9.2.1.2. : Diguettes filtrantes



Photo 2.9.2.1.3. : Délimitation biologique de la bande de servitude du barrage de Samendéni



Photo 2.9.2.1.4. : Site agroforestier mis en place



Photo 2.9.2.1.5. : Site agroforestier mis en place

2.9.2.2. Site école de traitement de l'or et de gestion des résidus toxiques avec le CLE Bougouriba 7

Ce SE-GIRE visait à réduire les impacts négatifs de l'orpaillage sur les ressources en eau à travers la promotion des pratiques et technologies de traitement écologique de l'or. Les principales activités réalisées dans ce sens ont inclus :

- la réalisation d'un forage équipé de pompe à motricité humaine pour l'alimentation en eau potable du site ;
- l'acquisition et l'installation d'une machine de traitement écologique de l'or dénommée Gold Catcher ;
- la réalisation d'ouvrages de traitement écologique de l'or au cyanure ;
- le prélèvement et l'analyse de la qualité des sols et de l'eau.



Photo 2.9.2.2.1. : Ouvrage étanche de traitement écologique de l'or au cyanure



Photo 2.9.2.2.2. : Prélèvement et pesé de l'échantillon



Photo 2.9.2.2.3. : Etiquetage de l'échantillon



Photo 2.9.2.2.4. : Echantillons prélevés



Photo 2.9.2.2.5. : Matériel utilisé pour le prélèvement

2.9.2.3. Site école de valorisation des plantes aquatiques envahissantes avec le CLE Vranso 3

Ce SE-GIRE a permis de réduire la colonisation du plan d'eau du barrage de Seboun par les plantes aquatiques envahissantes. Concrètement, l'accent a été mis sur l'arrachage manuel de plantes aquatiques envahissantes sur vingt (20) hectares puis leur valorisation aussi bien en charbon écologique qu'en compost.



Photo 2.9.2.3.1. : Séances de valorisation des plantes aquatiques envahissantes arrachées en charbon écologique et en compost

2.9.2.4. Site école de gestion intégrée de la rivière Kou

Ce SE-GIRE visait à lutter contre la dégradation des berges de la rivière Kou, les inondations et l'insuffisance de l'eau au niveau de la plaine de Bama. Les principales activités réalisées avec le CLE Kou ont été :

- la délimitation biomécanique de la bande de servitude de la rivière ;
- le curage régulier du pont de Nasso pour prévenir les inondations ;
- le colmatage des brèches de la rivière ;
- la mise en place d'un site agroforestier de deux hectares ;
- la mise en place de Comités de protection des berges ;
- la mise en place d'un modèle d'allocation de l'eau au niveau de la plaine de Bama.



Photo 2.9.2.4.1. : Séances de curage du Pont de Nasso pour la prévention des inondations



Photo 2.9.2.4.2. : Site agroforestier



Photo 2.9.2.4.3. : Colmatage des brèches de la rivière du Kou

2.9.2.5. Site école d'irrigation économe en eau du CLE Mouhoun Tâ

Ce SE-GIRE a permis de mettre en pratique un modèle d'irrigation goutte-à-goutte des plants pour accroître le taux de réussite des reboisements.



Photo 2.9.2.5.1. : Champ école irrigation pour l'amélioration des taux de réussite des reboisements

2.9.3. Résultats obtenus

La mise en œuvre des SE-GIRE a contribué à faire avancer l'opérationnalisation de la GIRE au niveau local au Burkina Faso. Aussi, a-t-elle permis d'obtenir des résultats sur l'ensemble des dimensions de mise en œuvre de la GIRE.

2.9.3.1. Dimension 1 - Environnement favorable

La mise en œuvre des SE-GIRE s'est faite dans le cadre du respect des textes de GIRE au Burkina Faso, notamment la Loi d'orientation relative à la gestion de l'eau et ses décrets d'application, le code de l'environnement, le code forestier ainsi que la Loi d'orientation relative à la production agro-sylvo-pastorale et halieutiques. Les SE-GIRE ont contribué notamment à l'application effective des dispositions relatives à la protection des bandes de servitude des cours et retenues d'eau, à la prohibition des produits chimiques toxiques, à la priorisation des usages et à la réalisation d'audit environnemental.

En outre, les SE-GIRE ont permis de développer une réglementation locale à travers la fixation des règles d'allocation des ressources en eau notamment au niveau de la plaine de Bama. Cela permet de faire une planification efficiente de l'utilisation de l'eau et de prévenir les conflits d'usages.

Par ailleurs, les SE-GIRE ont promu une diversité d'approches et de technologies innovantes prenant en compte la planification participative, les techniques de traitement écologique de l'or et le mécanisme de l'appel à projets ; dont la mise à l'échelle pourra renforcer l'effectivité de la GIRE dans l'espace territorial de compétence de l'AEM et au Burkina Faso.

2.9.3.2. Dimension 2 - Institutions et participation

La mise en œuvre des SE-GIRE a contribué au renforcement du cadre institutionnel de la GIRE à travers la mise en place et l'opérationnalisation des Comités de protection des berges et la dynamisation des CLE cibles.

Les acteurs ont pleinement participé à l'initiative. Ils ont été présents durant tout le processus allant de l'identification des problématiques à la mise en œuvre des actions en passant par la définition des solutions techniques. Outre les outils de la planification participative qui ont permis d'identifier les problématiques et les solutions pour y faire face, des Assemblées Générales, des visites commentées et des rencontres de redevabilité ont été organisées en vue d'assurer la participation des acteurs. Du reste, l'exécution des actions de terrain nécessitant la mobilisation de la main d'œuvre s'est faite avec l'accompagnement effectif des populations. Il en a été ainsi des reboisements assurés par les porteurs de projets. En particulier, les femmes ont joué un rôle primordial dans les opérations de reboisement et de valorisation des plantes envahissantes.

Le secteur privé a par ailleurs joué un rôle central dans la réalisation des études et travaux, et des associations et sociétés coopératives ont assuré la mobilisation de leurs membres pour la réalisation des travaux communautaires.

2.9.3.3. Dimension 3 - Instruments de gestion

Des outils de planification participative ont été développés et démontré leur efficacité pour identifier les problématiques et prioriser les réponses appropriées à mettre en place ensemble avec populations dans le cadre de l'initiative. Ce mode de planification a suppléé le modèle classique de planification bureaucratique des actions.

En outre, un modèle d'allocation de l'eau fixant les priorités et les règles d'usages de l'eau de la plaine de Bama a été mis en place. Ce modèle vise à contribuer à la réduction du gaspillage de la ressource en eau par une planification efficiente de son usage et ce faisant, limiter les conflits d'usage entre les exploitants de la plaine de Bama et les exploitants hors plaine à travers un arbitrage et la fixation des règles de gestion.

2.9.3.4. Dimension 4 - Financement

Outre leur objectif environnemental, les SE-GIRE se sont inscrits dans une dynamique de renforcement des revenus et des moyens de subsistance des communautés. La mise en place de sites agroforestiers au niveau des bandes de servitude a permis aux producteurs de tirer des revenus verts durables en lieu et place des cultures saisonnières générant de la pollution et entraînant des sédiments comblant les retenues d'eau. La valorisation des plantes envahissantes constitue à la fois une source de revenus pour les populations et un moyen d'assurer la qualité de l'eau et de lutter contre la déforestation par la réduction de l'utilisation du bois énergie dans les ménages.

Ainsi, les résultats des SE-GIRE ont suscité beaucoup d'engouement. La composante portant sur « l'amélioration des pratiques de traitement écologique de l'or et de gestion des résidus toxiques » a ainsi retenu l'attention des collectivités territoriales qui y ont vu le moyen d'un meilleur encadrement de l'orpaillage dans leur ressort territorial. En outre, les modèles intégrés de gestion et de protection des ressources en eau et des écosystèmes associés ont été retenus pour leur mise à l'échelle considérés dans les projets élaborés et ayant reçu des financements du mécanisme de financement de l'adaptation au changement climatique du Projet de GIRE, Phase II (PGIRE II) financé par l'Agence Danoise pour le Développement International (DANIDA). Il importe de relever que ces modèles constituaient une composante essentielle du Projet de Renforcement de l'Opérationnalisation de la GIRE (PROGIRE) dans quatre sous-bassins du Mouhoun financé par l'Union Européenne.

2.9.4. Coûts et source(s) de financement de l'initiative

Le coût global de mise en œuvre des SE-GIRE s'est établi à quatre-vingt-dix-huit millions (98 000 000) de francs CFA, financé entièrement par l'Agence de l'Eau du Mouhoun à travers l'application de la Loi sur la Contribution financière en matière d'eau (CFE) au Burkina Faso.

Comme précédemment indiqué, les résultats des SE-GIRE ont servi de modèle de référence pour la mobilisation des fonds dans le cadre du PGIRE II financé par DANIDA ainsi que du PROGIRE dans quatre sous-bassins du Mouhoun financé par l'Union Européenne.

2.9.5. Impacts réels et potentiels

La mise en œuvre des SE-GIRE a servi de catalyseur et de source d'inspiration d'engagement des communautés à la base pour un changement de comportement en faveur de la GIRE. Les acteurs ont été sensibilisés sur leurs responsabilités dans la dégradation des ressources en eau et le rôle qu'ils peuvent jouer dans l'inversion de cette condition.

La mise en œuvre des SE-GIRE a également contribué à améliorer la restauration, la protection et la gestion des ressources en eau. Le site école en lien avec l'amélioration des pratiques artisanales de traitement de l'or et de gestion des résidus toxiques a ainsi permis par exemple de réduire la pollution des eaux et des sols par les produits chimiques dangereux notamment le cyanure, le mercure et l'acide sulfurique. La mise à l'échelle de cette expérience permettra d'améliorer les pratiques d'exploitation de l'or et de réduire conséquemment les pollutions de l'eau.

2.9.6. Leçons apprises, facteurs de succès, de durabilité et de duplication

2.9.6.1. Leçons apprises

La première leçon tirée de la mise en œuvre des SE-GIRE est le rôle important des porteurs de projets dans la réussite des reboisements. Lors de l'évaluation des résultats des sites écoles de GIRE et notamment des activités de reboisement, il a été constaté que certains occupants des berges ont un intérêt pour la protection des berges à travers des mesures de leur stabilisation et la pratique de l'arboriculture fruitière. Ces activités sont parfois combinées à la pratique du maraîchage, ce qui permet de faciliter l'arrosage des plants. Ces acteurs sont prêts à consentir des efforts importants pour entretenir les plants reboisés et acquièrent même à leur propre charge des plants complémentaires pour renforcer les reboisements faits par les CLE.

La deuxième leçon est relative à l'importance d'une bonne communication dans la réussite des actions. Un déficit de communication peut entraîner le blocage ou la non-réussite des activités. Pour la première année de mise en œuvre de l'initiative, des cas d'incompréhension, malgré l'intérêt manifeste des populations bénéficiaires, ont entraîné des blocages dans la mise en œuvre des activités. Suite aux explications apportées et à une harmonisation de la communication, les travaux se sont poursuivis de façon diligente avec une forte adhésion des populations.

La troisième leçon apprise est la capacité des CLE à réaliser de grandes actions. Les CLE peuvent être un appui important dans l'opérationnalisation de la GIRE au niveau local. Avec une assistance technique et financière, ils sont en mesure de mettre en œuvre de grandes réalisations, selon les règles de l'art. Les CLE ont pu conduire des travaux de réalisation de couloirs d'accès à l'eau pour le bétail, de traitement de ravines, de colmatage de brèches, de délimitation de bandes de servitude et de protection de sources d'eau. Les CLE sont ainsi des acteurs importants pour l'atteinte des objectifs de l'AEM, en matière de gestion et de protection des ressources en eau, dans les sous bassins à enjeux majeurs de son espace territorial de compétence.

La quatrième leçon est la nécessité de la prise en compte de l'ingéniosité locale dans la planification du développement. Les populations ont une grande ingéniosité en matière de technique de protection des ressources en eau et ce potentiel a été valorisé dans le cadre des sites écoles de GIRE. Par exemple, dans le village de Sonssogona au niveau du CLE Kou, des initiatives de colmatage de brèches à travers des techniques mixtes ont été développées pour réduire les inondations. Ces techniques consistent à colmater des brèches avec des sacs remplis de terre, sur lesquels sont plantés du *Bambousa vulgaris*. A long terme, le *Bambousa vulgaris* se développe pour stabiliser les berges et remplacer les sacs lorsqu'ils seront usés.

La dernière leçon apprise est que la co-construction est un processus itératif. Le concept du SE-GIRE est un processus de co-construction. La conception et l'implémentation des sites écoles de GIRE a permis d'obtenir des résultats positifs mais des insuffisances ou imperfections ont été constatées. Leur mise en œuvre devrait se poursuivre avec la prise en compte des insuffisances et en veillant à toujours placer les populations à la base au centre du processus.

2.9.6.2. Difficultés rencontrées

Une première difficulté a été la forte mobilité du personnel administratif des Bureaux Exécutifs des CLE. En effet, les fonctions de direction au sein des CLE sont occupées par des responsables administratifs qui sont sujets aux aléas administratifs tels que les affectations ou les révocations. Ceci ne facilite pas la continuité et la durabilité des actions entreprises.

Une seconde difficulté est liée à la faible capacité des acteurs locaux en matière de portage d'investissement, liée à la non-maîtrise des procédures de passation et d'exécution des marchés et de production des pièces justificatives des dépenses.

Des difficultés ont également été rencontrées en termes de faible capacité technique des acteurs locaux pour la mise en œuvre de certaines technologies promues dans le cadre de l'initiative.

Des approches et solutions ont été développées pour faire face à ces difficultés, incluant notamment la priorisation d'acteurs stables lors du renouvellement des membres des Bureaux Exécutifs des CLE, notamment pour les usagers de l'eau des espaces territoriaux d'action de l'AEM, le renforcement des capacités des CLE sur la maîtrise d'ouvrage locale, la mise à disposition d'un guide pour la conduite de certaines activités comme les reboisements et l'amélioration des actions de communications autour des activités de protection des ressources en eau et des écosystèmes associés.

2.9.6.3. Facteurs de succès et de durabilité

Plusieurs facteurs ont concouru au succès des SE-GIRE au titre desquels figure l'existence d'un environnement favorable. En effet, outre la forte volonté des autorités locales et des dirigeants de l'AEM, il y a lieu de mentionner l'existence d'institutions locales de gestion de l'eau fonctionnelles dans les zones cibles de l'initiative. Cela a facilité le portage politique et institutionnel des SE-GIRE.

En outre, l'adhésion et la participation des acteurs constituent un facteur crucial au succès de cette entreprise. Les outils de planification utilisés ont permis une pleine implication des parties prenantes locales dans la définition des problématiques et la co-construction des mesures techniques pour leur résolution.

Enfin, la disponibilité des financements est aussi un facteur important de succès ; l'initiative ayant été financée sur les ressources propres de l'AEM à travers l'application de la Loi sur la Contribution financière en matière d'eau.

2.9.7. Conclusions et recommandations pour la dissémination et la mise à l'échelle

Au regard de ce qui précède, les recommandations suivantes peuvent être formulées en vue de renforcer l'effectivité de la GIRE dans l'espace territorial de compétence de l'AEM :

- opérationnaliser davantage la maîtrise d'ouvrage locale à travers des porteurs de projets pour la mise en place de sites agroforestiers ;
- poursuivre le renforcement de capacités des CLE et des acteurs sur la gouvernance des ressources en eau ;
- vulgariser les expériences réussies ;
- promouvoir la recherche action participative ;
- poursuivre les actions de sensibilisation.

Références bibliographiques

1. Document cadre de mise en place des Sites écoles de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (SE-GIRE), 2020 ;
2. Rapport annuel d'activités de l'Agence de l'Eau du Mouhoun, 2020 ;
3. Rapport annuel d'activités de l'Agence de l'Eau du Mouhoun, 2021 ;
4. Rapport annuel d'activités de l'Agence de l'Eau du Mouhoun, 2022.